

SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2003

Président : M. Stéphane LORENZINI
Vice-président : M. André RICHERT
Secrétaire : M. Dominique ZEHFUS
Membres : M. Henri IMHOF, Mme Andrée JELK-PEILA

Sont présents :

MM. Thierry AESCHBACHER, Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Gilles AUGSBURGER, Fabrice BADET, Vincent BERNASCONI, Alain BOSSHARD, Mmes Monique BUUNK-DROZ, Martine CASUTT, Martine DEGLI AGOSTI, Marceline DILONARDO, MM. Alain ERETZIAN, Yves FAVRE, Mme Hélène GIACOBINO, MM. Marc GUILLERMIN, Pierre JAQUET, Christian MARCHIANDO, Alberto PEREZ IRIARTE, Mmes Nathalie REVILLOD, M. Karel STUDER, Mme Isabelle TAILLEPIERRE, MM. Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY

Excusés : Mmes Mariefrance DANCET, Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. Jérôme MAILLARD, Charles PAGE, Jean-Pierre PASQUIER, Mmes Myriam SCHMID, Patricia SOLIOZ

Assistent à la séance : M. Pascal CHOBAS, Maire
 MM. François LANCE et François BAERTSCHI,
 Conseillers administratifs
 Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation des procès-verbaux des séances des 2 et 19 juin 2003
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des travaux et constructions – Séance du 28 août 2003 –**
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER
 - a) Election du Président et du Vice-président **p. 41** **Information**
 - b) Présentation des activités des collaborateurs du Service des Travaux et Constructions **p. 42** **Information**
 - c) Chemin des Clochetons / chemin de la Solitude
 Mise en séparatif du collecteur et aménagement
 Crédit d'étude (Fr. 50'000.--) **p. 42** **Arrêté**
 - d) Divers
- 7) **Commission de l'environnement – Séance du 2 septembre 2003 –**
Rapporteur : M. Alain BOSSHARD
 - a) Election de la Présidente et du Vice-président **p. 43** **Information**
 - b) Statistiques de récupération 2002 **p. 43** **Information**
 - c) Aménagement de points de récupération enterrés
 Crédit d'investissement (Fr. 200'000.--) **p. 43** **Arrêté**
 - d) Réaménagement de places de jeux
 Crédit d'investissement (Fr. 600'000.--) **p. 44** **Arrêté**
 - e) Divers

Séance ordinaire du 25 septembre 2003

- 8) **Commission des travaux et constructions –
Séance du 28 août 2003 –
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER
Commission des finances – Séance du 8 septembre 2003 –
Rapporteur : Mme Monique BUUNK-DROZ**
Transformation de la ferme-grange Navazza-Oltramare
Crédit de construction (Fr. 2'900'000.--) **p. 45 Arrêté**
- 9) **Commission des finances – Séance du 8 septembre 2003 –
Rapporteur : Mme Monique BUUNK-DROZ**
- a) Octroi d'un prêt de Fr. 23'890.-- à la société de pétanque Euroboules pour la construction de 2 W.C. et d'un dépôt de matériel **p. 50 Arrêté**
- b) Acquisition de la parcelle 591, feuille 18 de Lancy, située au 49, route de Chancy au Petit-Lancy d'une surface de 1421 m2
Dépassement de crédit (Fr. 2'330.50) **p. 50 Arrêté**
- c) Acquisition d'une parcelle d'environ 4,3 m2 sur la parcelle 1633, feuille 20 de Lancy, située au 6, chemin de la Vendée (Fr. 7'940.--) **p. 51 Arrêté**
- d) Divers
- 10) **Commission de l'administration, affaires économiques et communication
Séance du 25 août 2003 –
Rapporteur : M. Alain ERETZIAN**
- a) Election de la Présidente et du Vice-président **p. 51 Information**
- b) Présentation de l'administration générale et de l'état civil : - organisation - effectif - accueil **p. 52 Information**
- c) Divers
- 11) **Commission de la culture – Séance du 1er septembre 2003 –
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**
- a) Election de la Présidente et du Vice-président **p. 55 Information**
- b) Présentation du Service culturel **p. 55 Information**
- c) Point sur l'implantation de la Maison de la Danse à Lancy-Sud **p. 57 Information**
- d) Divers
- 12) **Commission des affaires sociales – Séance du 3 septembre 2003 –
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**
- a) Election du Président **p. 58 Information**
- b) Pédibus – Rencontre avec les responsables des Associations de parents d'élèves du Grand-Lancy et du Petit-Lancy **p. 58 Information**
- c) Fédération genevoise de coopération – Audition d'un membre du Conseil **p. 59 Information**
- d) Délégué à la jeunesse **p. 59 Information**
- e) Divers
- 13) **Commission de la sécurité – Séance du 15 septembre 2003 –
Rapporteur : M. Fabrice BADET**
- a) Election du Président et du Vice-président **p. 60 Information**
- b) Présentation du service de M. P.-A. Bise, responsable de la sécurité - éventail des activités - priorités - objectifs **p. 60 Information**
- c) Divers
- 14) Propositions individuelles et questions **p. 61**
- 15) Questions du public **p. 67**

Séance ordinaire du 25 septembre 2003

M. LORENZINI : Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, Messieurs les Conseillers administratifs, Mesdames, Messieurs du public, je tiens à saluer ce soir la présence de notre Maire, M. Pascal Chobaz, de nos deux Conseillers administratifs, MM. François Lance et François Baertschi. Je remercie également de sa présence, notre Secrétaire générale, Mme Odile de Garrini ainsi que de certains employés de la commune, Mme Maya Augsburg, M. Breda et M. Andrey.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

2. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 2 ET 19 JUIN 2003

M. VOLERY : Lors de la séance du 2 juin, concernant le Conseil de la Fondation pour personnes âgées de la Vendée, j'ai fait une erreur, il ne s'agit pas de M. Javier Alonso, mais de Mme Colette Sthioul.

Les procès-verbaux sont adoptés.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. LORENZINI : Nous avons plusieurs communications à vous transmettre. Pour commencer, je tiens à excuser Mme Mariefrance Dancet, Mme Anne-Claude Juillerat van der Linden, M. Charles Page, M. Jean-Pierre Pasquier, Mme Myriam Schmid.

J'ai également la tristesse de vous annoncer que deux membres du Conseil municipal m'ont fait parvenir, ces derniers jours, une lettre de démission. Il s'agit tout d'abord de Mme Patricia Solioz, dont je vous lis son courrier :

« Cher Président du Conseil municipal,

C'est avec regret que je dois vous annoncer ma démission du Conseil municipal de la Ville de Lancy. Cette décision est effective à compter de cette date. Prendre cette décision ne fut pas facile. Durant ces 5 années d'engagement politique, trouver l'équilibre entre mes activités professionnelles et les séances politiques, fut un défi, qu'aujourd'hui, je n'arrive plus à assumer. Les horaires des séances de commissions n'étant définitivement pas adaptés au marché actuel. De plus, après de longs mois de suivi et recherche d'appartement sur Lancy, je suis contrainte de déménager sur une commune voisine. Enfin, je remercierai toutes les personnes qui m'ont aidée et soutenue dans les diverses actions que j'ai pu entreprendre lors de ce mandat, et ce, quel que soit le parti.

Cordialement Patricia Solioz ».

M. LORENZINI : Je vous lis de courrier de Mme Isabelle Taillepiere-Dollet :

Séance ordinaire du 25 septembre 2003

« Monsieur le Président,

Par la présente, je vous informe de ma démission de ma charge de Conseillère municipale avec effet au 30 septembre 2003. Cette difficile décision a été rendue nécessaire tant pour des raisons de santé que par ma nouvelle situation familiale. Je tiens toutefois à réitérer mon attachement pour la commune de Lancy, qui, j'en suis persuadée, reste entre de bonnes mains pour l'avenir.

En vous priant de prendre bonne note de ce qui précède, je vous présente, Monsieur le Président, ainsi qu'à tous les collègues du Conseil municipal, l'expression de mes sentiments les meilleurs ».

M. LORENZINI : Nous regrettons ces deux annonces, et je pense que le Conseil administratif procédera aux remerciements et hommage de rigueur. Je ne pense pas que ce sera aujourd'hui, ce sera lors de la prochaine séance.

Je voulais commencer cette séance du Conseil municipal par des félicitations à notre Maire, Pascal Chobaz, qui comme vous l'avez tous constaté dans les journaux de lundi matin, a été brillamment élu à la présidence de l'Association des communes genevoises. Je pense que, pour la Ville de Lancy, c'est un grand honneur que notre Maire ait cette charge pour une durée, sauf erreur de 4 ans. Je tiens à le remercier, on peut l'applaudir.

Je veux également vous annoncer que la date du Conseil municipal qui avait été initialement agendée le 27 novembre est déplacée au 20 novembre, et ce, pour des raisons de planning liées à l'acceptation du budget 2004. Le Bureau sera également déplacé, et avancé d'une semaine. Vous serez informés par convocations de ces changements.

Je tiens également à vous informer que le Bureau a été requis d'une demande du parti Socialiste concernant l'organisation de la Commission Agenda 21. En effet, Mme Buunk-Droz faisait partie du groupe de l'Agenda 21 au titre de la société civile. Ayant été élue et étant parmi nous pour cette législature, elle a émis la volonté de pouvoir poursuivre son travail dans cette commission. Il se trouve que pour le parti Socialiste, M. Perez-Iriarte était membre actif du même Agenda 21 dans la précédente législature, nous avons accepté, au sein du Bureau, leurs demandes de pouvoir siéger à deux représentants du parti Socialiste dans la Commission de l'Agenda 21. Partant du principe que c'est une demande relativement exceptionnelle, et que ces deux membres sont des membres particulièrement actifs de ce groupe de travail.

Je voulais aussi rappeler à l'ensemble des Conseillers municipaux les deux nouveautés que nous avons introduites lors de la première séance du mois de juin. La première concerne la volonté que les Conseillers municipaux, donnant des rapports, intègrent dans ceux-ci la présentation des illustrations. A cet effet, il serait intéressant que les Conseillers municipaux, lorsqu'ils acceptent en commission d'être rapporteurs, pensent tout de suite aux illustrations qu'ils désirent faire figurer lorsqu'ils feront leurs rapports au Conseil municipal, qu'ils en parlent aux Conseillers administratifs respectifs.

Comme vous avez pu le constater, pour ceux d'entre vous ce soir qui lirez un rapport, M. Andrey a fait un travail remarquable, intégrant dans l'ordre du jour, sous les points où il y a des illustrations, des petites vignettes permettant de savoir quelles illustrations il a à disposition, et vous rappeler lesquelles vous seront présentées pour pouvoir faire votre rapport.

Séance ordinaire du 25 septembre 2003

L'essai du mois de juin a été concluant, nous verrons ce soir si cela continue. Je remercie d'ores et déjà les Conseillers municipaux qui ont pris contact préalablement avec M. Andrey pour organiser ce travail, tout en étant conscient que c'est une charge supplémentaire. Pour le public et la clarté des débats, cela est certainement un plus.

L'autre décision que nous avons prise au mois de juin pour l'ensemble de cette année, est le fait de ne plus lire les arrêtés à la fin des différents points. Je rappelle au public, qu'à l'avant de la tribune, des exemplaires photocopiés des arrêtés sont à leur disposition afin de leur permettre de prendre connaissance de l'arrêté complet.

J'ai encore un certain nombre d'annonces à vous faire. Vous rappeler que demain soir, vendredi 26 à 18.30 heures, la Ville de Lancy aura la grande joie d'accueillir Mme Calmy-Rey, Conseillère fédérale, au stade de Genève, et que l'ensemble de la population lancéenne y est invitée. Je compte sur nos élus pour être massivement présents lors de cette manifestation.

Il y a également une autre manifestation. Vous avez tous trouvé sur vos places, l'invitation de la kermesse de la paroisse Notre-Dame-des-Grâces pour l'apéritif inaugural, vendredi 3 octobre à entre 18.15 et 18.30 heures.

Je vous rappelle également l'inauguration des locaux provisoires des Palettes, sujet que nous avons longuement débattu lors de ces assemblées, qui aura lieu samedi 27 septembre à midi.

Pour vous faire plaisir, quelques souvenirs du week-end que nous avons passé ensemble, j'ai ici un petit album de photos que je fais circuler, que vous pouvez consulter à votre guise, pendant la séance.

Je vous remercie de votre attention.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. CHOBAS : Je suis très sensible aux remerciements que vous m'avez adressés au nom de votre Conseil. Sachez que je m'efforcerai d'être digne de la confiance qui m'a été témoignée, de représenter de la meilleure des manières la Ville de Lancy.

Nous avons pris acte des deux démissions, dont vous nous avez donné tout à l'heure lecture. Nous aurons effectivement l'occasion de remercier ces deux Conseillères municipales lors de notre prochaine séance.

Enfin, je voudrais me faire l'interprète, Monsieur le Président, du Conseil administratif, pour vous remercier de nous avoir associés à votre sortie du Conseil municipal, qui, indépendamment du fait qu'elle s'est déroulée sous des auspices météorologiques tout à fait favorables, a été parfaitement organisée et nous vous en remercions encore une fois.

Dernier élément. Nous aurons l'occasion, dans une prochaine séance de la Commission des travaux et constructions, de discuter de la piscine de Marignac. Sachez que le Conseil administratif a pris la décision, évidemment sous réserve de votre accord,

Séance ordinaire du 25 septembre 2003

d'effectuer les travaux que nous souhaitons réaliser concernant la réfection des installations techniques au début de l'année prochaine, avec pour conséquences que la piscine soit fermée durant l'été 2004 et que la patinoire ne soit pas en fonction durant les hivers 2003-2004 et 2004-2005. Nous aurons l'occasion évidemment d'en reparler, puisque je donnerai un point complet de la situation à la prochaine séance de la Commission des travaux et constructions. Je tenais toutefois d'ores et déjà à vous en avertir, puisque c'est une décision qui émane de l'ensemble du Conseil administratif.

M. LANCE : Au nom de mon collègue, François Baertschi, et en mon nom, j'aimerais aussi féliciter Pascal Chobaz pour sa brillante élection à la tête des Communes genevoises, en lui assurant notre soutien dans l'accomplissement de cette nouvelle tâche.

Aux membres de la Commission de la sécurité, je rappelle l'inspection de la compagnie des sapeurs-pompiers de Lancy, samedi matin à 08.00 heures précises, devant la caserne au chemin du Gué. L'exercice se déroulera à l'école de la Caroline, et la critique interviendra à la caserne vers 11.30 heures.

Aux membres de la Commission de la culture, pour rappeler l'invitation proposée par l'ADC, l'Association pour la Danse Contemporaine, le 9 octobre 2003 à 19.00 heures à Meyrin. Visite du forum plus spectacle de danse contemporaine. Je rappelle que les membres de la Commission doivent s'inscrire auprès de nos deux déléguées à la culture.

Dernière information. Comme la patinoire ne sera pas installée cette année dans le cadre du centre sportif de Marignac, le Marché de Noël se déroulera cette fois le 20 décembre, mais à l'école En Sauvy.

Encore une précision aux membres de la Commission des finances et la Commission de la culture du mois de novembre. La Commission des finances se déroulera le 3 novembre à 18.30 heures pour l'examen du budget de fonctionnement, et la Commission de la culture le 10 novembre.

M. BAERTSCHI : Pas de communication.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

**6. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séance du 28 août 2003 -
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**

a) Election du Président et du Vice-président
=====

Séance ordinaire du 25 septembre 2003

M. AUGSBURGER présente le sujet : M. Marc Guillermin est élu à la Présidence et M. André Richert à la Vice-présidence.

b) Présentation des activités des collaborateurs du Service des Travaux et Constructions

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : M. Chobaz, Conseiller administratif délégué, annonce qu'il a repris cette commission après discussion avec ses collègues et passe la parole à M. Côte, responsable du Service des travaux et constructions.

Ce dernier nous présente ses collaborateurs, soit trois secrétaires avec la location des salles, MM. Coray et Andrey qui sont en vacances, puis MM. Rudaz, Banderet et Kuonen se présentent individuellement.

**c) Chemin des Clochetons / chemin de la Solitude
 Mise en séparatif du collecteur et aménagement
 Crédit d'étude (Fr. 50'000.--)**

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Un crédit d'étude est sollicité pour effectuer des travaux l'an prochain concernant la pose d'un nouveau collecteur d'eaux pluviales au chemin des Clochetons, ainsi qu'un trottoir et un ralentisseur au droit de la salle omnisport. Le montant de ce crédit de Fr. 50'000.-- est accepté à l'unanimité par les membres de la commission.

L'arrêté 6c) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

d) Divers

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : M. Chobaz nous informe que le crédit voté pour le pont du chemin de Sous-Bois ne sera peut-être pas utilisé, l'autorisation de construire n'étant pas accordée et la Commission des monuments, de la nature et des sites risque de poser des problèmes pour cet agrandissement du pont, sollicité par des riverains.

Pour la piscine d'En Sauvvy, fermée depuis juin 2002, les travaux ont pris un retard énorme et la piscine n'a pu être ouverte aux classes. M. Côte précise que ces retards sont imputables aux bureaux d'ingénieurs mandatés, soit Solem et Mike Humbert.

La crèche Emile-Dupont est ouverte, les délais respectés, mais il y a eu un dépassement des coûts de Fr. 250'000.-- sur les Fr. 2'700'000.-- votés en mai 2002. M. Chobaz annonce que les subventions fédérales prévues ont été obtenues pour deux ans et que l'accord financier avec la Ville de Genève a été respecté.

Séance ordinaire du 25 septembre 2003**7. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT – Séance du 2 septembre 2003 -
Rapporteur : M. Alain BOSSHARD**

a) Election de la Présidente et du Vice-président

=====

M. BOSSHARD présente le sujet : La proposition de Mme Alonso de nommer à la Présidence de la Commission Mme Juillerat van der Linden est acceptée à l'unanimité. M. Perez-Iriarte est proposé à la Vice-présidence, celui-ci est également élu à l'unanimité.

b) Statistiques de récupération 2002

=====

M. BOSSHARD présente le sujet (photos) : M. Deschenaux, chef du Service des parcs, promenades et maintenance, dans la présentation de son dossier, nous indique que les 40 % de récupération, qui font l'objet du plan de gestion global de 1998-2002, souhaités par nos autorités cantonales restent une utopie, mais que les chiffres obtenus par notre commune s'en rapprochent, puisqu'en 2002, nous avons atteint 32,74 % de recyclage. Vous avez ici le détail des produits recyclés ainsi que des ordures, avec le taux de récupération de 2002.

Ce chiffre se situe dans la moyenne de toutes les grandes communes. Néanmoins, il faut continuer à investir, à sensibiliser surtout les concierges, les régies et la population; dans la communication et les infrastructures, nous sommes sur la bonne voie.

Il faut savoir que, pour les 7 premiers mois 2003, nous avons gagné 1 % et le taux de recyclage se situe aujourd'hui à 33,42 %. Un nouveau plan de gestion cantonal sera présenté par M. Cramer, et cela est une première, le 11 novembre 2003, et ceci pour 4 ans.

Sachez encore que, pour la première fois, une indemnisation sera versée pour la récupération du verre usagé aux communes, depuis l'entrée en vigueur de la TEA en 2002, ceci en fonction de la quantité de verre collecté.

**c) Aménagement de points de récupération enterrés
Crédit d'investissement (Fr. 200'000.--)**

=====

M. BOSSHARD présente le sujet (photos) : Le Conseiller administratif délégué nous explique que deux points de récupération enterrés donnent entière satisfaction, à savoir les Palettes et les Ormeaux pour le confort de la population et la propreté du quartier. Malgré leurs coûts élevés, il faut poursuivre dans ce sens et, c'est pourquoi, il faut aménager les quatre points de récupérations, que vous allez voir sur ce plan, en enterrant les conteneurs, comme aux Palettes et aux Ormeaux. Les bennes étanches resteront louées et leurs frais seront insérés dans le budget de fonctionnement.

Séance ordinaire du 25 septembre 2003

Il faudra également trouver une solution, à l'avenir, dans le quartier des Mouilles avec ses futures constructions, la route de Chancy, le square Clair-Matin et la campagne Navazza-Oltramaré.

La Commission, dans sa séance du 2 septembre 2003, se dit convaincue de la nécessité d'aménager des points de récupérations enterrés, et elle a accepté cet arrêté à l'unanimité.

L'arrêté 7c) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

**d) Réaménagement de places de jeux -
Crédit d'investissement (Fr. 600'000.--)**

=====

M. BOSSHARD présente le sujet (photos) : Le Conseiller administratif délégué nous indique que pratiquement toutes nos places de jeux sont dans un état déplorable, et ne répondent plus du tout aux normes de la sécurité en vigueur actuellement. Leurs années de construction datent pour la plupart de 1985.

En ce qui concerne les sols, nous constatons qu'ils possèdent pour la plupart des copeaux de bois, matière qui pourrit et se déplace. Des problèmes de vandalisme sont également constatés, à savoir des tessons de bouteilles ou des huiles de moteurs. La proposition est de remplacer ces sols par des sols souples. En principe, ces revêtements sont garantis pour une vingtaine d'années. L'entretien est simple, un passage par an au karcher. En fonction du modèle de jeu choisi, la couche amortissante sera augmentée ou diminuée.

Concernant les jeux, ils sont également dans leur ensemble vétustes, les ancrages aux sols sont défectueux. Il faut absolument les remplacer. Certaines associations nous ont contactés pour définir les jeux à la mode aujourd'hui. Pour les autres places, la décision sera prise en fonction de ce que les gens aiment.

En conclusion, nous nous devons d'assurer le confort et la sécurité à nos petits utilisateurs afin de garantir des emplacements de jeux salubres et bien équipés.

Cet arrêté a été accepté à l'unanimité par la commission sachant que le budget sera réparti sur l'exercice 2003-2004.

L'arrêté 7d) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

e) Divers

=====

M. BOSSHARD présente le sujet : Une commissaire demande si les rapports qui leur sont adressés pourraient être imprimés sur du papier recyclé.

Il lui est répondu que cela est possible, mais uniquement pour des documents en noir et blanc.

Séance ordinaire du 25 septembre 2003

- 8. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séance du 28 août 2003 -
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER
COMMISSION DES FINANCES – Séance du 8 septembre 2003 -
Rapporteur : Mme Monique BUUNK-DROZ**
-

**Transformation de la ferme-grange Navazza-Oltramare
Crédit de construction (Fr. 2'900'000.--)**

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet (photos) : M. Chobaz passe la parole à M. Rudaz pour une brève présentation du projet.

Cette ferme est constituée d'un corps de logis central construit il y a 200 à 250 ans avec des murs de 40 cm. d'épaisseur et une charpente. Deux annexes ont été construites plus récemment et sont en mauvais état. Il s'agit d'un bâtiment rural modeste avec de bons volumes et une bonne situation dans le parc.

Le projet de transformation concerne le bâtiment principal auquel une dalle sera ajoutée et deux salles créées. Celle du bas servira essentiellement aux mariages et fêtes diverses, celle du haut plutôt comme salle de séminaires, donc une polyvalence des locaux est proposée.

L'architecte mandaté, M. Mouchet, prend la parole et mentionne que son mandat consiste à mettre en route cette réalisation. Il précise que ce bâtiment n'est pas patrimonial, mais possède une signification pour la commune, raison pour laquelle ce projet de restauration a été imaginé. La charpente aérienne est conservée et son travail s'effectue d'entente avec M. Rudaz. Le prix annoncé, lors du crédit d'étude d'environ Fr. 850.--/m³, ne peut être tenu et se monte aujourd'hui à Fr. 900.--/m³, suite aux appels d'offres chiffrés.

Un commissaire évoque les 10 % de divers et imprévus. M. Mouchet répond que c'est un chiffre confortable, en soulignant que le travail à accomplir est compliqué, les mauvaises surprises pouvant venir au bas des murs.

Concernant la charpente, M. Buchi répond que des solutions seront trouvées pour ne pas faire de travaux disproportionnés.

Un commissaire est effaré par le coût de cette réfection et pose la question du coût d'un bâtiment neuf. M. Chobaz répond que la commune n'a pas choisi cette solution, même si on avait demandé une autorisation auprès de la CMNS.

M. Rudaz énumère quelques chiffres et souligne que la rénovation comprend 500m³ supplémentaires.

Suite à la demande du Président au sujet des prix, M. Mouchet répond qu'il s'agit d'une adjudication avec des prix bloqués et qu'ils seront maintenus, sauf imprévu majeur.

La discussion se poursuit après le départ des mandataires et, sont évoqués :

Séance ordinaire du 25 septembre 2003

- les honoraires du bureau d'architecte qui a un mandat de 76 %, le solde étant assuré par le Service des travaux de la commune
- l'emplacement de la cuisine paraît être à l'opposé des utilisateurs de l'espace en cours d'aménagement dans le parc
- l'utilisation de cette ferme qui sera sûrement très prisée, identique à la ferme Marignac, déjà surchargée du point de vue des locations
- un restaurateur a été contacté pour l'équipement de la cuisine, des traiteurs devant être appelés à occuper cette dernière
- les équipements n'étant pas devisés, M. Chobaz précise que ceux-ci figureront dans le prochain budget pour un montant de Fr. 140'000.--
- l'amortissement de cette transformation est prévu sur 20 ans.

La commission approuve cette dépense par 5 oui, 2 non et 2 abstentions.

Mme BUUNK-DROZ présente le sujet : M. Lance rappelle le crédit d'étude de Fr. 230'000.-- voté par le Conseil municipal le 26 septembre 2002. Les mandataires ont élaboré un projet de transformation prévoyant d'accueillir une salle de fêtes au rez-de-chaussée, et un espace de séminaires au 1er étage.

Le budget a été dépassé en raison des estimations au m3 qui ont passé de Fr. 850.-- à Fr. 900.--, et d'une augmentation des m3. Le Service des travaux et constructions réalise pourtant 25 % des projets. Une rénovation est plus coûteuse qu'une construction, en résumé, d'après ce qu'a dit M. Augsburg. L'amortissement est prévu non pas sur 20 ans, mais sur 30 ans.

Après discussion, la Commission propose de voter l'arrêté par 5 voix, contre 2, et 2 abstentions.

M. FAVRE : Le groupe Démocrate-chrétien répondra favorablement à cette demande de crédit pour la rénovation, transformation de la ferme Navazza pour les 4 principaux points suivants :

1. Afin de pouvoir répondre favorablement aux nombreuses demandes de locations de salles émanant de Lancéens et d'entreprises locales.
2. Le bâtiment à transformer fait partie d'une propriété léguée à la Ville de Lancy. Entretien ce bâtiment est un devoir moral des Autorités communales vis à vis des légataires et l'intervention prévue va dans ce sens
3. L'aménagement de l'esplanade dans le haut du parc est en cours et sera bientôt à disposition du public. Il serait regrettable de voir ce futur magnifique espace entaché par ce bâtiment fortement dégradé et laissé à l'abandon.
4. Il s'agit d'un bon projet mis en valeur par des interventions lourdes pour les prises de lumière et une extension permettant la mise à disposition de salles de grande qualité. Ce projet a franchi tous les écueils des Commissions, en particulier la CMNS. Les exigences de cette dernière devenant de plus en plus drastiques, il faut profiter de l'opportunité qui nous est donnée de transformer ce bâtiment, car nul ne peut garantir que dans 5 ou 10 ans, nous pourrions encore envisager les travaux prévus. Les autorisations de construire n'étant plus renouvelables comme préalablement.

Cependant, nous ne pouvons passer sous silence la problématique du coût élevé de cette réalisation.

Séance ordinaire du 25 septembre 2003

Lors d'une séance de la Commission des travaux et constructions en août 2002, un montant de coût de travaux de Fr. 2'300'000.-- environ nous avait été articulé. Ce montant avait déjà profondément interpellé la commission. Garantie nous avait été donnée qu'il s'agissait d'un prix plafond. Forts de ces assurances, nous avons accepté ce crédit d'étude. L'étude terminée, l'autorisation délivrée, on en arrive à un coût de travaux crevant ledit plafond de Fr. 600'000.--.

Ceci énoncé, il apparaît dans le message que le crédit dans sa globalité comprend un montant pour frais divers de Fr. 230'000.--. Ce montant est notre seule et unique marge de manœuvre et il faut qu'il soit utilisé à bon escient. Nous voulons qu'il soit clairement signifié aux mandataires qu'il ne leur est pas acquis et qu'ils ne peuvent en disposer à leur bon vouloir.

Nous souhaitons que la Commission des travaux et constructions, par le biais de son président, mette à l'ordre du jour de chaque séance un point financier sur l'évolution du coût de ces travaux au fur et à mesure de la progression du chantier. Ceci par le biais de situations mensuelles qui devront être établies par les mandataires et le Service des travaux et constructions de la Commune.

Dans ces situations, devront figurer les éventuels suppléments inhérents à tous travaux de transformation, suppléments qui seront présentés à la Commission sous forme de devis à justifier et à approuver par ladite Commission.

Dans le cas d'acceptation par la Commission des devis présentés, ils viendront en déduction du poste "Divers" de Fr. 230'000.--, et cela de manière à en justifier son usage. Aucun travail hors soumission et adjudications ne pourra être entrepris sans l'aval de la Commission.

Par ce biais, la Commission aura un contrôle permanent du coût, pourra intervenir en cas de graves dérapages et nous évitera les problèmes survenus lors de la transformation de la Maison de l'Horloge, où l'ensemble des dépassements n'a été connu que 3 ans après la fin des travaux.

M. RICHERT : Respectant le vote démocratique de ce Conseil, les Verts de Lancy ont accepté, non sans regret, l'aménagement d'une partie du parc Navazza-Oltramare en place des fêtes. Suite logique de cet aménagement, la transformation de la ruine-grange ne leur semble pas un mauvais projet.

Ils reconnaissent que la demande de locaux de réunion est réelle, et que le traitement architectural proposé est élégant et bien intégré au site. Toutefois, les Verts s'abstiendront, parce qu'ils souhaitaient une affectation différente du parc et de ses éléments bâtis, plus proche de l'état naturel initial.

Une fois le bâtiment achevé et en fonction, il est évident qu'on aura des problèmes liés au stationnement, dont vont inévitablement souffrir les riverains. Enfin le coût de l'opération, comme pour le groupe Démocrate-chrétien, nous semble considérable.

Celles et ceux qui vont voter dans l'enthousiasme le crédit de construction de Fr. 3 millions seront sans doute, je le crains, bien plus réticents à déboursier davantage pour l'ensemble de la requalification de l'espace Marignac. A mon avis, ces deux points sont très liés.

Séance ordinaire du 25 septembre 2003

Or on avait, avec Navazza-Oltramaré, un vaste espace public naturel que les Verts entendaient protéger. Mais la majorité de ce Conseil en a décidé autrement, au prix fort. On a, avec Marignac, un espace public déjà construit, dans lequel les très importants travaux envisagés ne mettent pas en péril la nature puisqu'elle a été déjà complètement remodelée par l'homme, mais offrirait un ensemble exceptionnel d'améliorations du site à l'usage de tous.

Ceci pour dire que nous souhaitons que le crédit que vous allez certainement voter maintenant ne va pas nuire demain pour Marignac.

Mais il est vrai, conclusion Verte, que Lancy n'est heureusement pas encore sur la paille !

M. AUGSBURGER : Le groupe Radical, un peu restreint il est vrai, s'oppose à la votation de cet arrêté tel qu'il nous est présenté, pour un montant de Fr. 2'900'000.--.

Nous estimons que la commune doit profiter des Fr. 230'000.-- versés aux mandataires pour l'élaboration des travaux à effectuer pour cette rénovation qui s'avère coûter Fr. 900.--/m³, chiffre contestable, notre évaluation se montant à plus de Fr. 955.--/m³, selon les plans reçus, mais ça n'est pas la question primordiale.

Vous l'avez entendu tout à l'heure, le chiffrage a été effectué précisément et une adjudication peut avoir lieu avec des prix bloqués, pour la durée des travaux.

N'oubliez pas que, dans le montant de cette réfection, nous allons encore payer des honoraires aux mandataires pour un montant devisé à Fr. 344'000.--, pour la réalisation du chantier ! Nous en serons donc à Fr. 574'000.- d'honoraires, cela laisse songeur. N'oublions pas que le mobilier n'est pas prévu dans ces dépenses et qu'il faudra ajouter Fr. 140'000.-- pour ce dernier et ce qui l'accompagne.

Nous demandons donc de mettre les mandataires et le Service des travaux et constructions de la commune devant leurs responsabilités, donc de supprimer Fr. 200'000.-- de divers et imprévus sur les Fr. 230'000.-- devisés. Le montant du crédit serait ramené à Fr. 2'700'000.--, somme non négligeable. Il y a une année on nous annonçait un coût de Fr. 2'300'000.-- pour ce même objet.

Il est encore à souligner que les Fr. 115'000.-- pour la cuisine destinée essentiellement aux traiteurs et les Fr. 22'000.-- de reproduction de documents sont largement calculés, à l'ère de l'informatique. Une marge existe déjà.

Si une modification d'arrêté n'est pas possible ce soir, ce dossier doit retourner dans les commissions concernées.

M. BOSSHARD : Je crois qu'on vous a assez gargarisé de chiffres, je serai beaucoup plus bref. Vu le montant important devisé, ainsi que le manque d'étude des nuisances et parkings inhérents à ce genre de salle, le groupe Libéral demande le renvoi à la Commission des travaux et constructions de ce dossier afin de le compléter, d'étudier d'autres solutions moins onéreuses pour la Commune et le citoyen. Dans le cas contraire, nous nous verrons contraints de refuser cet arrêté.

Séance ordinaire du 25 septembre 2003

M. LORENZINI : Il y a des demandes formelles de renvoi en commission émanant de M. Bosshard et indirectement de M. Augsburg. Je mets au vote le renvoi en commission.

La proposition de renvoi en Commission est refusée par 6 oui - 14 non - 5 abstentions.

Il y a une deuxième proposition de M. Augsburg. En deux mots, c'est la suppression des divers et imprévus et de ramener le montant du crédit de construction à Fr. 2'700'000.-- au lieu de Fr. 2'900'000.--.

M. CHOBAS : Juste quelques mots par rapport à ce que j'ai entendu. Bien sûr qu'on peut proposer de supprimer Fr. 100'000.--, Fr. 200'000.--, Fr. 300'000.--, voire Fr. 400'000.--. A partir de là, j'ai de la peine à saisir. Il y a un travail qui a été effectué en commission, il y a un message qui a été adressé qui est, de mon point de vue, assez clair. On peut supprimer les Fr. 200'000.-- de divers et imprévus, puis envoyer le Président de la Commission des travaux et constructions à tous les rendez-vous de chantier. C'est une fois par semaine, vous connaissez cela M. le Président. On aura ainsi un suivi qui sera tout à fait en adéquation avec la volonté du Conseil municipal.

Je crois qu'il faut être conscient que, s'il y a un poste divers et imprévus, ceci n'est pas un poste nouveau. Ce poste est une réalité que les mandataires, et il y en a un certain nombre dans ce Conseil, connaissent bien, c'est une volonté de pouvoir conserver une marge de manœuvre par rapport à des situations nouvelles qui pourraient se présenter.

En ce qui me concerne, je m'oppose évidemment à la proposition de réduction de Fr. 200'000.-- du crédit qui vous est demandé. Maintenant, par rapport à la proposition du groupe démocrate-chrétien, celle-ci me paraît un peu excessive, soit de débattre à toutes les séances de Commission des travaux et constructions de l'état de la situation. Si on fait ça pour cet objet, il faudra qu'on le fasse pour tous les autres chantiers, ce qui, à moyen ou long terme, va totalement dérégler le fonctionnement qui doit être celui de notre commune. Par contre, je n'ai pas d'opposition à ce que la Commission des travaux et constructions soit régulièrement informée de l'évolution du chantier, à ce que le service des travaux et constructions donne une information régulière, y compris sur les aspects financiers des chantiers en cours. En tous les cas, c'est ma volonté et c'est mon objectif.

Quand je suis arrivé dans le cadre de ce dicastère, j'ai fait un état de la situation. Il me semble que j'ai informé la Commission des dépassements possibles et j'informerai cette Commission régulièrement des difficultés qui peuvent se profiler. A partir de là aussi, si tout va bien, je le lui dirai évidemment. Si les membres de la Commission souhaitent poser des questions, il n'y a pas de secret à conserver. Je souhaite, en ce qui me concerne, pratiquer une politique de transparence qui soit la plus large possible, y compris et surtout sur les coûts financiers, qui intéressent la majorité des membres de ce Conseil.

M. LORENZINI : Dois-je comprendre qu'en ces termes, vous acceptez la proposition émise par M. Favre et qu'on n'a pas besoin de la voter ?

M. CHOBAS : Vous la voterez si vous la voulez. J'ai dit que j'étais prêt à pratiquer une politique de transparence et d'information. La proposition me paraît un peu excessive,

Séance ordinaire du 25 septembre 2003

et je me demande de quelle manière on peut la voter. Si la Commission des travaux et constructions désire une évaluation régulière de la situation, on la fera. Sauf erreur, lorsque j'étais Conseiller administratif avec mon voisin de droite, comme président de la Commission des écoles, culture et loisirs, on a mis certains points régulièrement à l'ordre du jour. Par ailleurs, le Président fait l'ordre du jour et le signe. S'il souhaite mettre régulièrement ce point à l'ordre du jour, je n'y verrai pas d'obstacle, pour autant que cela n'obstrue pas les travaux de la Commission.

M. LORENZINI : Il y a la deuxième proposition de M. Augsburger, de rabaisser le crédit de construction de Fr. 200'000.--. Je passe au vote.

La proposition de M. Augsburger est refusée à la majorité évidente.

L'arrêté 8) est accepté par 18 oui – 5 non – 4 abstentions. (Voir Annexe).

**9. COMMISSION DES FINANCES – Séance du 8 septembre 2003 -
Rapporteur : Mme Monique BUUNK-DROZ****a) Octroi d'un prêt de Fr. 23'890.-- à la société de pétanque Euroboules
pour la construction de 2 W.C. et d'un dépôt de matériel**

=====

Mme BUUNK-DROZ présente le sujet : M. Lance explique que la société Euroboules exerce son activité sur un terrain appartenant aux CFF.

En 2002, elle a présenté ce projet au Conseil administratif, qui en a informé la Commission des sports, et a demandé une participation de 50 %, par le biais d'un prêt remboursable en 5 ans. L'installation appartient à la société, qui est très vivante.

La Commission recommande de voter l'arrêté par 9 voix pour et 1 abstention.

L'arrêté 9a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

**b) Acquisition de la parcelle 591, feuille 18 de Lancy, située au
49, route de Chancy au Petit-Lancy, d'une surface de 1421 m2
Dépassement de crédit (Fr. 2'330.50)**

=====

Mme BUUNK-DROZ présente le sujet (photos) : M. Lance rappelle que le Conseil municipal avait voté un crédit de Fr. 970'000.-- pour l'acquisition de cette parcelle, le 30 mai 2002. Une vente aux enchères a eu lieu, lors de laquelle, une surenchère a eu lieu, qui a forcé M. Föllmi de faire valoir le droit de préemption de la commune. Le crédit a ainsi été dépassé de Fr. 2'000.--. Il signale que ce bâtiment est encore occupé par l'ancien propriétaire qui verse un loyer mensuel.

La Commission recommande de voter l'arrêté à l'unanimité.

L'arrêté 9b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

Séance ordinaire du 25 septembre 2003**c) Acquisition d'une parcelle d'environ 4,3 m2 sur la parcelle 1633, feuille 20 de Lancy, située au 6, chemin de la Vendée (Fr. 7'940.--)**
=====

Mme BUUNK-DROZ présente le sujet (photo) : Lors de la rénovation du bâtiment communal voisin, en 1988, il aurait fallu régler le statut de cette bande de terrain qui a posé des problèmes lors du changement de voisins, il aurait fallu faire soit un achat, soit une servitude. Ceux-ci empêchent les locataires de rentrer chez eux en y mettant des obstacles.

A la suite de nombreuses lettres, la commune propose d'acheter ce terrain au prix de Fr. 800.-- le m2, le voisin n'acceptant pas le prix de Fr. 500.-- proposé, ceci afin de régler le problème et de réparer l'oubli de 1988.

La Commission propose de voter l'arrêté à l'unanimité.

M. LORENZINI : Je vous précise que l'article 7.6. du règlement s'applique, le Président vote.

L'arrêté 9c) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

d) Divers
=====

Mme BUUNK-DROZ présente le sujet : M. Lance signale qu'une balayeuse est tombée en panne. Culasse et moteur doivent être changés pour Fr. 13'000.--. Vu que ce véhicule doit être remplacé en 2005 et vu son usure, il a été proposé de profiter d'une offre avantageuse de Fr. 90'260.--, soit Fr. 153'000.-- moins la reprise du véhicule actuel, ce que le Conseil administratif a accepté.

Le Service de surveillance des communes demandant d'approuver le budget 2004 pour le 15 novembre, les dates fixées pour les séances le concernant doivent être avancées.

Agenda des séances :

- Présentation du budget des investissements en commission : 6 octobre
- Présentation du budget global : 30 octobre
- Etude du budget par la Commission des finances : 3 novembre au lieu du 10
- Approbation du budget au Conseil municipal : 20 novembre au lieu du 27.

10. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES ET COMMUNICATION – Séance du 25 août 2003 – Rapporteur : M. Alain ERETZIAN

a) Election de la Présidente et du Vice-président
=====

Séance ordinaire du 25 septembre 2003

M. ERETZIAN présente le sujet : Mme Buunk-Droz a été élue à l'unanimité Présidente de la commission et comme Vice-président votre serviteur, Alain Eretzian.

**b) Présentation de l'administration générale et de l'état civil :
organisation – effectif – accueil**

=====

M. ERETZIAN présente le sujet : M. Lance rappelle les modifications intervenues au sein du Conseil administratif pour cette nouvelle législature. Il mentionne avoir pu constater que l'administration de la commune était particulièrement efficace. Il a réduit son taux d'activité professionnelle de 20 % afin de pouvoir être deux demi-journées par semaine à la mairie, en plus des soirées.

Mme de Garrini félicite les nouveaux élus à qui elle assure que l'administration fera le nécessaire pour les assister dans leurs tâches.

Elle nous explique son rôle et son important cahier de charge, soit :

- aider et informer les Conseillers administratifs pour les affaires courantes,
- assurer la coordination entre les différents services,
- garantir une représentation de la mairie et de son administration, lors d'événements divers et variés qui lui permettent d'entretenir un lien de proximité avec les citoyens, gérer le personnel,
- exécuter les décisions des Conseils administratif et municipal, ainsi que
- diriger l'ensemble du secrétariat général.

Elle ajoute que le Secrétaire général doit donc être au courant de tout, afin de pouvoir assumer sa tâche au mieux auprès des Conseillers administratifs. Le travail de coordination est important et garantit une cohérence entre les services.

Elle nous indique que les déléguées aux affaires culturelles et la déléguée économique sont directement sous la direction de M. Lance.

Puis, elle nous explique l'organisation de l'administration communale hiérarchisée avec trois niveaux de cadres :

- les chefs de service
- les cadres intermédiaires
- les cadres d'état-major

Il existe trois types de contrats : Le premier, de durée indéterminée, en vigueur pour la majorité des fonctionnaires. Le second, de durée déterminée et le dernier, pour les auxiliaires travaillant à temps partiel.

L'administration comprend environ de 160 postes, dont 16 dans le bâtiment de la mairie.

Si le secrétariat général ne voit que deux hommes, ces derniers sont majoritaires dans notre administration en raison de la nature des tâches à effectuer. La moyenne d'âge se situe à 51 ans au secrétariat.

Les tâches sont réparties, afin que les collaborateurs puissent suivre leur travail de bout en bout. Elle précise en outre, que chaque dossier peut être géré au moins par deux personnes, ceci afin de garantir la polyvalence.

Séance ordinaire du 25 septembre 2003

L'ensemble des fonctionnaires fait l'objet d'une évaluation de fin d'année, afin de faire un rappel des événements de l'année et de permettre aux collaborateurs de s'exprimer. En ce qui concerne les nouveaux employés, ces évaluations sont faites à intervalle régulier pendant les deux premières années de l'engagement, avant la nomination définitive.

Cela représente l'un des critères des augmentations de l'année suivante, et c'est l'occasion de débattre des problèmes avec les chefs de service. C'est le Conseiller administratif délégué qui évalue ces derniers.

Les statuts du personnel sont propres à la Ville de Lancy et non harmonisés avec ceux des autres communes.

La partie administrative relative aux ressources humaines est dirigée par le chef du service financier.

En ce qui concerne les engagements, cela doit faire l'objet d'une annonce. Cela étant, la liste des dossiers est confiée au Conseil administratif et les dossiers remis à qui de droit. Les candidats sont ensuite sélectionnés et auditionnés.

Quant à la formation continue, les chefs de service, qui sont compétents en la matière, font circuler parmi les différents collaborateurs les listes de cours proposés par le canton ou la commune.

Les collaborateurs de l'administration élisent une commission du personnel tous les quatre ans, qui n'intervient que sur des problématiques générales.

En ce qui concerne le poste du délégué à la jeunesse, aucun engagement n'a été fait et M. Baertshi est en train d'envisager un avenir pour ce poste. La Commission sociale devrait traiter ce point prochainement.

Puis, Mme de Garrini évoque la réforme cantonale récente de l'état civil, qui prévoit l'établissement d'arrondissements regroupant différentes communes.

La Ville de Lancy a été jugée suffisamment importante pour conserver son propre service, lequel voit trois officiers, dont elle-même, en sus des Conseillers administratifs.

L'état civil s'occupe des mariages, de la reconnaissance des enfants, des certificats de naissances, des décès, des feuillets pour les naturalisés et de la gestion du registre des familles. Elle précise que 2002 a vu près de 489 mouvements dans le registre des familles.

En ce qui concerne les décès, si une recrudescence a été constatée cet été notamment à La Vendée, que cette augmentation n'a rien de comparable avec ce qui s'est produit en France.

Mme de Garrini nous rappelle les prescriptions légales auxquelles est soumise la commune, laquelle est par ailleurs placée sous le contrôle du service cantonal de la surveillance des communes.

Séance ordinaire du 25 septembre 2003

Cette surveillance porte principalement sur les décisions du Conseil municipal, comme, par exemple, les délibérations. Ce service contrôle notamment le respect des normes et l'état des finances de la commune par rapport aux montants des projets. Elle ajoute que le système des comptes est également imposé par le canton. M. Lance a été très impressionné par la rigueur des contrôles effectués par le service de surveillance des communes qui ausculte à la virgule tous les arrêtés communaux.

Notre attention est attirée sur l'accueil au guichet de la mairie qui s'accroît pour de multiples raisons, entraînant trois problèmes : un manque de confidentialité pour les personnes au guichet, l'absence de contrôle sur les visiteurs de la mairie et une salle d'attente mal adaptée.

M. Lance confirme que le Conseil administratif souhaite une amélioration de la situation. Le déplacement de la salle du Conseil municipal pour cet aménagement est envisageable. Il évoque encore le bâtiment de l'ancienne école Rapin qui pourrait également représenter un lieu où délocaliser certains services. Il pense que ce sujet sera abordé lors d'une prochaine séance de la commission. Un commissaire rappelle que la mairie ne peut pas être agrandie étant donné qu'elle est située en zone parc.

Un commissaire demande si l'organigramme de l'administration est appelé à être modifié, et il ajoute être dérangé par l'existence des cadres d'état-major qui ne sont pas sous la direction de Mme de Garrini. M. Lance répond que des modifications ne sont pas prévues. Il rappelle alors que les cadres cités sont sous la direction du Conseiller administratif délégué et qu'ils assurent un travail efficace.

Ce même commissaire se demande comment le Conseil administratif peut surveiller la qualité du travail effectué avec un taux d'activité de 20 %. Il rappelle ses doutes sur le bien-fondé du poste de délégué économique ainsi que les commentaires sur les expositions réalisées par la commune, considérées, par certains, trop élitistes.

M. Lance répond avoir confiance dans les personnes en question, elles ont fait leur preuve, tout en tenant compte des différentes remarques existantes dans le Conseil municipal. Il ajoute que la culture doit être large et viser tous les goûts. Les déléguées à la culture seront auditionnées lors de la prochaine séance de la commission de la culture.

M. Lance remercie et déclare que le Conseil administratif apprécie grandement la secrétaire générale pour son efficacité et sa disponibilité.

c) Divers

=====

M. ERETZIAN présente le sujet : Le 17 septembre, les différents services de la mairie ouvriront leurs portes aux Conseillers municipaux intéressés.

Le délai pour la délivrance des passeports est maintenant de six semaines. Nous avons eu 2'400 demandes de passeports et cartes d'identité qui ont été effectués depuis le début de cette année.

M. Lance rappelle que, suite à une décision du Conseil municipal, les naturalisations ne sont plus effectuées par ce dernier, mais par le Conseil administratif, lequel reçoit

Séance ordinaire du 25 septembre 2003

individuellement les candidats avant de donner son préavis au service cantonal. Il remarque que les dossiers sont généralement d'excellente qualité.

**11. COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 1er septembre 2003 -
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**

a) Election de la Présidente et du Vice-président
=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : La commission a élu à l'unanimité Mme Degli Agosti à la présidence et M. Bernasconi à la vice-présidence.

b) Présentation du Service culturel
=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : Nous avons accueilli à cette commission Mmes Mamie et Mariéthoz du Service culturel de la Commune.

M. Lance nous a présenté ce nouveau dicastère qui est composé de 3 services. Outre le Service culturel, il y a la bibliothèque qui emploie quatre personnes sous la direction de Mme Scaravelli et La Ferme de la Chapelle, une galerie d'art qui emploie trois personnes sous la direction de Mme Quadranti.

Puis la parole a été passée à Mmes Mamie et Mariéthoz, les deux déléguées à la culture à mi-temps engagées, il y a quelques années.

Elles nous ont présenté leur service qui a pour mission de proposer au public un outil culturel et faire rayonner une image de Lancy comme ville de culture. Il s'est fixé pour objectif de rassembler les publics d'âges de milieux et de provenance divers autour de manifestations culturelles.

Leur travail se base sur plusieurs axes :

- L'organisation de manifestations tous publics en alternance avec d'autres qui ont une audience plus restreinte. L'essentiel de ces manifestations a lieu au parc et à la villa Bernasconi. Citons des lectures de textes, des expositions collectives d'art contemporain, des expositions de BD.
La plus importante de ces manifestations est Mai au Parc qui attire de plus en plus de public. Des concerts, de la danse, du théâtre pour un public de tout âge y sont programmés.
La villa Bernasconi accueille aussi des ateliers de photographie, de dessins de créations de livres... L'été elle sert de résidence d'artistes qui y préparent leur spectacle.
- Le service collabore aussi avec d'autres institutions de la Commune, comme la Villa Tacchini, le Groupe culturel, l'Orchestre de Lancy Genève ou les Locaux autogérés... ou, hors commune comme la Fureur de lire, le Festival de la Bâtie et diverses galeries et associations pédagogiques.

Séance ordinaire du 25 septembre 2003

Il faut aussi mentionner le Festival Hip Hop qui est une première cantonale car il est organisé par plusieurs communes, La journée du livre, la collaboration avec des sociétés locales comme lors de la Fête de la Musique.

- Le service a aussi pour tâches d'élaborer et de proposer des projets aussi divers que celui de la Maison de la danse ou la création d'une banque de photos sur la commune. Il gère l'information avec la réalisation de l'agenda culturel ou la mise à jour du site Internet. Il est consulté sur les subventions communales à accorder à des projets artistiques et l'achat d'œuvres d'art pour la commune.

La discussion a été ouverte et il en ressort les points suivants : M. Lance a rappelé que la culture était aussi Lancy en Fête, la Musique de Lancy, l'Orchestre de Lancy-Genève, le Groupe culturel de Lancy, les marionnettes des Croquettes, la Fondation Culture et Loisirs et bien d'autres associations plus petites.

La question de la fréquentation a été posée, en particulier celle des Lancéens. Mai au Parc a une hausse exponentielle de fréquentation et la villa Bernasconi est de plus en plus connue comme lieu culturel. Les fichiers d'inscription contiennent de plus en plus d'adresses de Lancéens. Pour attirer les habitants de notre commune, il faut être connu en dehors et offrir des activités variées pour un large public.

Un commissaire désire limiter l'activité hôtelière à la villa Bernasconi. Il lui a été répondu qu'il y a eu cet été une activité particulière avec le passage de nombreux artistes, mais cela s'est limité aux abords de la villa et que les artistes doivent pouvoir se sentir chez eux. Elle a en effet accueilli cet été le chorégraphe Gilles Jobin sa femme et leurs enfants qui a présenté son ballet au Festival de la Bâtie, en collaboration avec celui-ci.

Y a-t-il des activités spéciales pour les aînés ? Oui mais ce n'est pas le Service culturel qui les organise.

J'aimerais conclure ce chapitre par le mot de la présidente : La culture, c'est un voyage à travers la tolérance et la différence.

Mme BUUNK-DROZ : Puisque nous avons maintenant une Commission de la culture, ce serait le moment de lui donner le mandat de superviser tout ce qui se fait à Lancy, au niveau culturel, et demander au Service culturel de coordonner le calendrier des manifestations, en collaboration avec les organisateurs. Je pense aux séances préparées par le groupe culturel de Lancy, y compris l'Orchestre de Lancy-Genève, ainsi que les spectacles et concerts du centre Marignac, en plus les activités à la villa Bernasconi.

Les expositions de la ferme de la Chapelle doivent aussi être prises en compte. Actuellement, on a l'impression que chacun travaille dans son coin, mais les autres courants a posteriori. Cela provoque parfois des tensions, les salles de concerts sont très peu nombreuses à Lancy d'où des surcharges de calendrier, alors qu'une bonne programmation pourrait favoriser chacun.

De surcroît, des manifestations ponctuelles, nombreuses à Lancy, mais souvent pas assez connues pourraient être coordonnées dans le calendrier, via la Commission de la culture, en collaboration avec les personnes qui s'en occupent à la Mairie.

Séance ordinaire du 25 septembre 2003

Les collaborations avec les organisations externes à Lancy sont bien citées dans le rapport, mais d'autres ont aussi lieu, du côté de Marignac par exemple ou du Collège de Saussure.

Ma question à la Commission et au Conseiller administratif délégué. Comment peut-on organiser mieux ces activités, ces calendriers, sans nuire à la spontanéité et au génie créatif de ces organismes dynamiques ?

M. LANCE : Par rapport à l'intervention de Mme Buunk-Droz, je suis parfaitement en accord avec ses propos. Nous avons eu l'occasion d'en parler hier soir lors du vernissage de l'exposition qui a eu lieu à la villa Bernasconi. Je crois que je l'ai dit en Commission, en reprenant ce dicastère de la culture, mon objectif est de justement lier toutes ces entités qui s'occupent de la culture à Lancy, et non seulement les trois services qui ont été cités tout à l'heure, mais également toutes ces sociétés ou entités qui proposent une programmation culturelle à Lancy.

Je crois que nous aurons l'occasion d'en reparler en Commission de la culture. Je suis persuadé qu'avec des choses simples, nous pouvons rapidement améliorer certains aspects.

c) Point sur l'implantation de la Maison de la Danse à Lancy-Sud

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : M. Lance nous présente la situation. Pour rappel, le Conseil municipal a voté ce printemps le principe de l'implantation de la Maison de la danse dans le futur Escargot.

Il y a eu plusieurs rencontres qui se sont déroulées positivement entre le directeur de L'Association de la danse contemporaine, M. Ratzé, l'architecte et les autorités, qui démontrent que le projet avance.

Le Conseil administratif a aussi rencontré M. Mugny, Conseiller administratif de la ville de Genève en charge de la culture et M. Beer, chef du Département de l'instruction publique. La Ville verse actuellement Fr. 600'000.-- et l'Etat Fr. 200'000.-- à cette association. M. Mugny veut faire avancer ce projet.

Lors de la discussion, le problème des finances a été abordé. M. Ratzé a évoqué un premier budget annuel de Fr. 1'500'000.-- qui ne comprend pas les recettes, il doit encore l'affiner. Il faut aussi voir si la Confédération peut participer au financement au travers d'une subvention de l'Office fédéral de la culture.

Nous avons aussi appris le désir de la commune de Plan-les-Ouates de participer au financement de la bibliothèque prévue dans l'Escargot. Une motion a été déposée dans ce sens.

d) Divers

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : M. Lance nous a distribué la proposition de Convention culturelle entre l'Etat, la Ville de Genève et les communes qui le désirent.

Séance ordinaire du 25 septembre 2003

Cette convention établit les modalités de collaboration régionale pour des projets et des institutions culturelles. A discuter rapidement dans les groupes.

M. Chrzanovski, procès-verbaliste, nous invite, avec l'accord du Conseiller administratif, à visiter l'exposition « Lumière, éclairage dans l'antiquité » qui se tient au Musée romain de Nyon.

12. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 3 septembre 2003
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER

a) Election du Président

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : M. Gilles Augsburger est élu Président à l'unanimité. L'élection du Vice-président est reportée à la prochaine séance de la commission.

b) Pédibus – Rencontre avec les responsables des Associations de parents d'élèves du Grand-Lancy et du Petit-Lancy

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : Après un bref rappel de la démarche Pédibus, à savoir accompagner les enfants à l'école à pied, la commission accueille Mme Van Holten et Mme Bellego, responsables des Associations des parents d'élèves du Grand et du Petit-Lancy.

Elles nous expliquent leur démarche qui a consisté à envoyer un questionnaire à tous les parents d'élèves du Grand-Lancy et à ceux des élèves de l'Ecole Tivoli pour le Petit-Lancy. Le taux de réponse a été relativement faible dans les deux cas. Cependant, au vu des réponses reçues, elles pensent que peu de personnes ont envie de s'engager dans ce projet, et que sa réalisation semble très difficile. Par ailleurs, il n'y a eu que peu de demandes émanant des parents pour demander d'accompagner leurs enfants à l'école à pied.

Un commissaire demande si une solution de rechange a été envisagée. Mme Van Holten répond que, pour le Petit-Lancy, le Fief-de-Chapitre et notamment le passage de Claire-Vue, deux patrouilleuses scolaires pourraient remplacer le projet Pédibus. Une commissaire mentionne avoir fait plusieurs demandes dans ce sens. Le Conseiller administratif délégué répond qu'un accord a été trouvé et que l'aménagement de ce carrefour est paru dans la Feuille d'avis officielle.

Mme Van Holten mentionne que son association devra répondre aux parents suite à l'enquête menée. Les commissaires, suite à une proposition de Mme Van Holten, décident de laisser ce projet entre les mains des Associations de parents d'élèves, et notamment des 17 personnes qui se sont déclarées volontaires pour ce projet.

Mme BUUNK-DROZ : J'ai une intervention.

Séance ordinaire du 25 septembre 2003

M. LORENZINI : Quelles sont les personnes qui sont d'accord d'ouvrir un débat ? Désolé, le débat est refusé.

c) Fédération genevoise de coopération – Audition d'un membre du Conseil

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : En préambule M. Baertschi rappelle que la commune participe pour 0.7 % de son budget à une aide au Tiers-Monde et notamment par le biais de la Fédération genevoise de coopération.

Les représentants de la Fédération nous expliquent tout d'abord leur structure et le mode de fonctionnement de leur association. Ils s'occupent de gérer des projets mais également des informations. La plupart des personnes sont bénévoles, à l'exception de 2.8 postes au secrétariat. Il existe également plusieurs commissions dont une de contrôle qui vérifie les rapports avant de les transmettre à une fiduciaire extérieure. Une commissaire demande si la fiduciaire audite tous les projets, le représentant de la FGC acquiesce. Un autre commissaire demande les montants des frais de fonctionnement. Il s'agit d'environ 10 % du budget. Les montants maximum attribués à des projets sont de Fr. 250'000.-- par projet et par an. Mais il y a souvent des reports d'années en année car les projets se développent sur plusieurs années. Les entités publiques participent pour beaucoup au budget de la Fédération genevoise de coopération. La DDC 46 %, le Canton 24 %, la Ville de Genève 15 % et les Communes 15 %.

M. Mackinnon nous présente ensuite en détail un projet provenant du Brésil. Ce projet doit permettre à des femmes d'acquérir une identité afin de leur donner accès ensuite à la vie locale et notamment la réforme agraire. M. Baertschi demande si Lancy participe à ce projet. Il est répondu que l'idée de présenter ce projet a été faite dans le but de demander à la commune d'y participer. Un commissaire rappelle que cette décision est de la compétence du Conseil administratif. M. Baertschi rappelle que la commune a versé Fr. 200'000.-- cette année à la FGC.

Le Président remercie alors les invités.

d) Délégué à la jeunesse

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : M. Baertschi explique que le poste avait été prévu au budget mais, qu'en l'état, ce poste semble prématuré au vu des modifications intervenues dans le service social.

e) Divers

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : Une commissaire demande si la crèche du Plateau a ouvert ses portes. M. Baertschi répond par l'affirmative, et invite les commissaires à visiter les lieux.

Séance ordinaire du 25 septembre 2003

Une commissaire demande si la salle omnisport du Petit-Lancy est en fonction. Le Président répond que, selon M. Côte, c'est le cas.

**13. COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 15 septembre 2003 -
Rapporteur : M. Fabrice BADET**

a) Election du Président et du Vice-président
=====

M. BADET présente le sujet : M. Zehfus, Socialiste, est élu comme Président à l'unanimité. M. Aeschbacher, Libéral, est élu comme vice-président à l'unanimité.

**b) Présentation du service de M. P.-A. Bise, responsable de la sécurité :
éventail des activités – priorités – objectifs**
=====

M. BADET présente le sujet : La commission a reçu M. Bise pour une présentation de son service ainsi que ses responsabilités. Présentation qui fut appréciée à sa juste valeur et dont le préposé a reçu diverses félicitations.

Dans un premier temps, M. Bise se présente avec un bref curriculum vitae, nous faisant mention de ses divers employeurs et son passé militaire. C'est en 1988 que M. Jacques Lance lui a demandé de reprendre l'Office communal de la sécurité de Lancy. Par la suite, la responsabilité des ASM ainsi que de la relation entre les divers corps auxiliaires (pompiers, sauveteurs auxiliaires, samaritains). Il exécute aussi diverses tâches comme l'organisation de la braderie.

M. Bise est placé sous la responsabilité directe du Conseiller administratif délégué à la sécurité à savoir M. François Lance. Il peut compter sur l'aide de deux chefs adjoints dans le cadre de la Protection civile.

Dans le service des ASM, ce sont sept agents, dont deux en cours de formation, douze patrouilleuses scolaires et un commis administratif en charge des commandements de payer, service qui fut réorganisé en 1997. Dès 1999, la loi donna de nouvelles prérogatives aux agents municipaux, ce service collabore étroitement avec la gendarmerie genevoise.

M. Bise nous renseigne sur l'approvisionnement économique dont il a la charge sur notre commune. Mission qui se concrétise lors de rationnement décrété par la Confédération. Il dispose de dix jours pour mettre en place une telle organisation : ce sont deux centres de distributions que dispose la commune avec l'aide de volontaires placés sous la responsabilité des ASM. Il nous rappelle que Lancy fait office de commune pilote; un regret, celui de ne pas pouvoir bénéficier des moyens de liaisons informatiques avec l'Office cantonal de la population, une lacune qui ne lui permet pas d'assurer une efficacité maximum.

M. Bise en vient ensuite à la Protection civile. Il explique que la commune est divisée en quatre quartiers qui contiennent des abris ainsi qu'un petit hôpital. Il dispose pour

Séance ordinaire du 25 septembre 2003

le moment d'un état-major qui gère les différents services de la PC (renseignements, protection AC, protection des biens culturels.

Il déclare qu'au 1er janvier 2003, les effectifs se montaient à 821 personnes, dont 434 actives. Il rappelle qu'il s'agit de miliciens astreints à ce service. Sur ce nombre, 44 % est dédié à l'intervention, soit sapeurs, soit sauveteurs. Lancy a vu 713 jours de PC réalisés, notamment dans le cadre d'Expo 02, des cours fédéraux, des cours d'introduction, de formation et de perfectionnement. Pour ce travail, M. Bise peut compter sur l'excellent travail de sa secrétaire en charge des convocations de tout le personnel.

Toujours dans le domaine de la protection civile, travaille avec lui M. Philippin en charge de la mise à jour de la répartition de la population dans les abris de la commune, ces derniers sont contrôlés une fois l'an. Même si, sur la commune, certains abris sont devenus obsolètes avec le temps, la population dispose d'assez de structures pour chaque habitant. Il nous rappelle également que chaque nouvelle habitation a l'obligation à ce jour de construire ses propres abris. Les propriétaires de villas doivent s'acquitter d'un certain montant pour la non-construction d'abri.

M. Bise nous évoque le sujet de la prochaine réforme et annonce que Lancy est prête à l'assumer. Notre ville sera jointe à celle de Carouge avec une commission intercommunale qui gèrera le tout. Le commandant de la PC se verra confier avec, non plus un état-major, mais une organisation fragmentée selon les différentes sections.

c) Divers

=====

M. BADET présente le sujet : On nous signale que la convention entre la Ville de Genève et notre ville, concernant la sécurité du stade n'est toujours pas signée.

M. Lance évoque que le poste de police d'Onex recherche de nouveaux locaux dans l'axe de la route de Chancy. Le Conseil administratif réfléchit à une solution.

14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme JELK-PEILA : Je tenais à remercier la Commune de Lancy, plus particulièrement, notre Président, pour l'excellente organisation de la sortie du Conseil municipal.

J'ai une question concernant la semaine de la mobilité, beaucoup plus précisément, la journée en ville sans ma voiture du 22 septembre. A ma connaissance, rien n'a été fait dans la ville de Lancy, je désire savoir s'il s'agit d'une omission ou de volonté politique de notre Conseil administratif.

M. LORENZINI : Je profite de vos remerciements pour vous remercier à mon tour d'avoir participé à la sortie du Conseil municipal. Je voudrais associer à mes remerciements, deux personnes de la Commune qui m'ont aidé à organiser cette sortie. Il s'agit de Mme de Garrini et de Mme Augsburgers, sans qui, cette sortie n'aurait pas vu le jour sous la manière dont vous l'avez vécue.

Séance ordinaire du 25 septembre 2003

M. ZEHFUS : Je tiens à féliciter notre Conseil administratif, notre chef du service de la sécurité ainsi que les chefs de service et tous les intervenants pour l'organisation de la matinée du 6 septembre consacrée à la présentation du service de sécurité de notre ville.

Je déplore cependant le petit nombre de Conseillers municipaux présents, surtout les nouveaux qui auraient pu, à cette occasion, se familiariser avec tous les aspects de la sécurité à Lancy.

Dans le cadre des sujets «divers» de la Commission de sécurité du 15 septembre 2003, une question avait été posée à notre Conseiller administratif au sujet de la convention qui lie les différents partenaires avec la Fondation du Stade de Genève. La question de la facturation des soldes dues aux pompiers a été également évoquée et aucune réponse concrète n'a pu être fournie.

Pour ne pas attendre une réponse dans quelques mois, je m'adresse à, je reprends les termes d'un grand quotidien genevois, notre énigmatique Maire, membre du Conseil de Fondation du Stade de Genève pour nous répondre et résoudre cette énigme.

M. AESCHBACHER : Quel plaisir que de recevoir, enfin, une invitation pour la réception donnée en faveur de notre concitoyenne Mme Micheline Calmy-Rey, notre nouvelle conseillère fédérale.

Nouvelle me direz-vous ? Elue le 4 décembre 2002, cela fait quand même plus de 9 mois..., enfin, me direz-vous ? Pour rappel le Canton, la Ville et déjà Lancy, qui s'était associée aux festivités dans un but d'économie, avaient reçu Mme Calmy-Rey en décembre 2002 pour fêter dignement son élection.

Mais me direz-vous. Il s'agit de remarques d'esprit chagrin, et nous ne devrions que nous féliciter de son élection, et ce, même si le hasard des disponibilités de notre bien-aimée Conseillère Fédérale fixe la date de sa réception 15 jours avant les Elections Fédérales. Ce n'est que pure coïncidence de calendrier, et il ne s'agit pas de propagande électorale puisque le Conseil Fédéral ne participe pas à la campagne et qu'il est au-dessus de la mêlée.

Je souhaite cependant savoir pourquoi, étant donné qu'il s'agit d'une réception de la Ville de Lancy, ce n'est pas la Musique de Lancy, qui est quand même la Musique entre guillemet officielle de notre ville qui donne l'aubade.

M. BADET : J'aimerais juste vous rappeler, vous donner la date du 28 octobre 2003, de 14.00 à 20.00 heures, salle communale du Grand-Lancy, vous pourrez aller donner votre sang auprès des Samaritains. On a besoin de sang à l'heure actuelle, et je vous en remercie.

M. AUGSBURGER : Le 22 mai dernier, M. Chobaz a dit qu'il répondrait à mon interpellation du mois d'avril au sujet du Stade de Genève, vraisemblablement à travers une information en commission.

Ne voyant rien venir, je suis étonné de ne pas recevoir de réponse ce soir, quand on sait que M. Hediger a démissionné de la Fondation du Stade de Genève, que le trou n'est pas de Fr. 8 millions comme je l'avais cité sur une information optimiste, mais bien de Fr. 11 millions selon la presse le 27 juin dernier, en n'oubliant pas le dépôt

Séance ordinaire du 25 septembre 2003

d'une hypothèque légale de l'entreprise Zschokke qui avait un montant de Fr. 5 millions d'impayés au mois de juin.

Si nous avons joué le jeu pour une deuxième tranche de Fr. 3 millions d'investissement pour ce stade, je pense que nous méritons un peu plus d'égard quant au suivi de ce dossier.

Pour la construction du pavillon provisoire des Palettes, la lenteur des travaux a tenu toutes ses promesses. L'entreprise de charpente et menuiserie mandatée mettant à disposition des ouvriers quand elle y pensait.

Par contre, le fait que cette entreprise ait employé du personnel au noir est inadmissible. Je demande qu'une liste rouge soit créée à la Commission des travaux et constructions, de façon à ce que ce genre de mandataires n'aient plus la possibilité de soumissionner pour notre commune.

Une autre remarque, au sujet de la location des bâtiments que la commune possède à Leysin et qui ont été loués pour une grande partie de l'été à une association footballistique. Si, financièrement, le résultat est certainement intéressant, je ne pense pas que de refuser l'accès à la population Lancéenne durant un été très chaud soit de bon ton. Au moins la moitié de ces lieux devrait rester à la disposition des vacanciers, surtout avec les prix bas qui sont pratiqués.

Encore un dernier mot sur la villa Bemasoni, rebaptisée « hôtel de la maison rouge » durant tout l'été, avec barbecue, canapés et fumettes joyeuses. Les contradictions de Mme Mariéthoz qui dit une fois ne pas être là durant l'été et une seconde fois maîtriser la situation sur place me laisse rêveur. Rêveur comme l'exposition présentée hier soir que j'intitulerais « portes ouvertes d'une maison close ».

M. FAVRE : Nous sommes au commencement d'une nouvelle législature, c'est une attaque contre personne. J'ai pu constater que les AIMP sont ignorées par beaucoup de personnes. C'est l'attribution intercantonale des marchés publics, on va en parler très souvent au niveau des commissions, lorsque nous aurons attribué des mandats pour des travaux. C'est assez spécial et spécifique. Je crois qu'il serait bien qu'une petite séance d'information adressée à tous les Conseillers municipaux soit organisée. La Commune pourrait nommer un spécialiste des AIMP, former une personne du Service des travaux et constructions éventuellement. Il y a tout de même des fondements juridiques, des recours, c'est très complexe et compliqué.

M. RICHERT : J'ai une petite question d'ordre formel, quoique Vert, je suis encore un peu bleu dans votre Conseil pour ménager l'intervenant de tout à l'heure. Je désire savoir si oui ou non, lors d'une information, on engage des débats. Est-ce qu'il y a une règle à ce sujet ?

M. LORENZINI : Ecoutez, j'ai en effet fait une maladresse en octroyant un peu hâtivement la parole à Mme Buunk-Droz tout à l'heure. En effet, il y a un article qui est le 9.9 qui dit que pour les rapports d'information présentés, ce qui était le cas, il n'y a pas de débat, à moins que la majorité des Conseillers municipaux n'en fasse la demande. J'ai passé au vote, et il y a eu 3 ou 4 personnes qui ont levé la main, ce qui fait que le débat n'a pas pu être ouvert.

Séance ordinaire du 25 septembre 2003

M. RICHERT : Je vous remercie M. le Président, je voulais aussi ces éclaircissements par rapport au public.

Par rapport au public, aussi, on a eu au début de cette séance un rapport de M. Bosshard sur les centres de récupération enterrés. Dans le rapport, il est dit qu'on est très satisfait parce que ces endroits sont propres. C'est vrai que c'est assez génial techniquement, malheureusement, il faut constater que bien souvent, le lundi matin, c'est très sale. Comme on avait discuté avec des collègues, il y a peu de temps, en fait, il faudrait mettre un agent de sécurité municipal 24 heures sur 24 pour que ces centres soient propres.

Je crois vraiment que la Commune fait tout ce qu'elle peut. On ne peut pas faire des miracles.

M. AESCHBACHER : Je voudrais rappeler que dimanche 28 septembre, donc ce dimanche, les commerçants et artisans du Grand-Lancy village font leur deuxième braderie de 10.00 à 17.00 heures à la place du 1er-Août. Je vous invite à y venir. Il y a aura restauration et braderie.

Mme BUUNK-DROZ : Je vous remercie M. Richert d'avoir posé la question. Je me plie tout à fait aux règles, et c'est maintenant que je peux poser ma question. Je joue le jeu. J'ai aussi un ré-apprentissage à faire.

J'ai un certain souci vis à vis de ces 17 personnes qui ont répondu présent lors de cette enquête qui avait été lancée par la mairie. Mon souci est que l'on ne laisse pas ces personnes se débrouiller avec ce projet Pédibus. Qu'on leur accorde quand même le soutien de quelqu'un de la mairie, pour mener leurs réflexions, et les remercier d'avoir bien voulu répondre, même si c'est un petit groupe.

M. VOLERY : Cela concerne les caissettes à journaux. Je veux parler d'un journal « dimanche.ch ». On les voit encore partout dans les rues, malheureusement, elles sont vandalisées. Ne pourrait-on pas voir avec le propriétaire de ces caissettes pour les enlever.

M. MARCHIANDO : J'ai constaté que le long de l'avenue Eugène-Lance, tous les marronniers qui sont plantés ont beaucoup souffert de la sécheresse cet été, alors que les arbres plantés dans le talus au-dessous sont beaucoup plus verts. Est-ce que le pavage autour des arbres empêche qu'ils soient suffisamment arrosés lors des quelques jours de pluie que nous avons eus.

M. CHOBASZ : Il y a quelques réponses. Tout d'abord à M. Marchiando, l'absence de compétence de celui qui vous parle m'empêche évidemment de répondre dans l'immédiat. Nous vous transmettrons la réponse lors de la prochaine séance de la Commission de l'environnement.

A M. Zehfus, il aura la réponse à son énigme à la prochaine séance de la Commission de la sécurité.

A M. Aeschbacher, nous avons bien pris acte de ses remarques. Ce n'est pas dans 15 jours, c'est quand même dans 3 semaines pour les élections nationales. A part cela, ce que j'ai pu déjà dire en séance du Bureau, c'est qu'effectivement la Ville de Lancy, en tant que telle, ou le Conseil administratif, en tant qu'entité, n'est pas responsable de

Séance ordinaire du 25 septembre 2003

la fixation de la date. C'est une invitation qui avait été lancée par la Ville de Lancy et c'est une proposition de date qui nous a été adressée à laquelle nous avons donné notre accord, ceci indépendamment de toute connotation politique.

S'agissant de la musique choisie, nous pensions vous faire plaisir en variant les plaisirs. Je crois que, la Musique de Lancy, vous avez l'occasion de l'entendre à différentes occasions. Alors j'espère que la présidente de la Musique n'en prendra pas ombrage, qu'elle n'y verra aucun crime de lèse-majesté en terme de musique communale. Vous aurez bientôt l'occasion de réentendre la Musique de Lancy. Je ne manquerai pas de vous transmettre l'invitation à leur prochain concert.

S'agissant des interventions de M. Augsburger, afférentes au stade de Genève, il n'y a là aussi aucun crime de lèse-majesté envers le Conseil municipal. Il aura les réponses à ses questions et des réponses que j'espère assez complètes dans le cadre d'une séance de commission. Ce n'est pas en séance plénière que j'entends donner des informations sur ce plan-là. La séance de la Commission des sports traitera le sujet, je l'espère, de manière exhaustive.

S'agissant de la liste rouge qu'il nous propose d'établir, dont acte. Qu'il en amène le premier élément à la prochaine séance de la Commission des travaux et constructions. Nous serons heureux de connaître si des entreprises ne respectent pas les règles du jeu en terme de concurrence et nous verrons s'il convient de les écarter des prochaines soumissions qui seront lancées. Je pense que cela mérite plus que quelques instants en séance plénière, et qu'il faudrait y revenir en séance de commission.

Dernier élément, cerise sur le gâteau, la population lancéenne à Leysin. J'aime bien le terme « population lancéenne » mais, j'aimerais bien avoir une liste complète de cette population lancéenne et qu'elle ne se limite pas à une famille. Si, par hypothèse, on parlait d'une famille, alors le cas est classé. Si, toujours par hypothèse, vous avez le sentiment, M. Augsburger, que le fait d'avoir octroyé les Fleurettes à une association qui a accueilli, durant 5 semaines, un certain nombre de gosses et de filles d'ailleurs aussi, pour un camp de foot constitue un élément de privation envers les Lancéens, je suis tout à fait prêt à en discuter avec vous. Mais je souhaite qu'on en discute sur des bases qui soient les plus objectives possible et non pas sur des ressentis communaux.

Dernier élément, M. Favre, s'agissant des AIMP, je partage effectivement votre avis. Je pense que peu de gens dans cette salle peuvent définir les règles liées aux accords intercommunaux sur les marchés publics. Si vous pensez, qu'effectivement, une séance d'information est nécessaire sur ce plan, je suis prêt à vous suivre, pour autant aussi, que l'on ne soit pas qu'un ou deux. Si, par hypothèse, il y a une volonté d'information à l'intérieur du Conseil municipal, on met volontiers sur pied une séance d'information à destination de tous les Conseillers municipaux intéressés. A part cela, sachez que jusqu'à présent et à ma connaissance, la Ville de Lancy n'a eu qu'un recours contre ces décisions, un recours qui a été d'ailleurs écarté. On ne peut donc pas dire que la Ville de Lancy soit un mauvais élève s'agissant du respect des règles sur l'AIMP. S'agissant des spécialisations, le chef du Service des travaux et constructions, M. Côte, suit attentivement ce domaine-là et, surtout, nous le poussons à s'entourer de toutes les garanties nécessaires quand nous sommes confrontés à ce type de réglementation, pour éviter tout impair et tout risque de recours, bien qu'on ne puisse jamais dans ce domaine-là totalement l'exclure. Enfin, je suis aussi, dans ce

Séance ordinaire du 25 septembre 2003

domaine-là, prêt à reparler avec vous en dehors de la séance ou dans le cadre de la séance de la Commission des travaux et constructions.

M. LANCE : Rassurez-vous, je ne voulais pas me prononcer sur la journée sans ma voiture, vous connaissez ma position.

Concernant l'intervention de M. Augsburgers, je m'attendais un peu à cette intervention, puisqu'il était déjà intervenu en Commission de la culture. Pour cela, j'ai demandé un petit rapport à nos deux déléguées à la culture concernant les résidences d'été à la villa Bernasconi.

Je vous lis quelques lignes de ce rapport :

Depuis son ouverture, chaque été, les expositions se terminant, le Service culturel de Lancy invite des artistes en résidence de travail, et si nécessaire, travail et logement. La demande de lieux de travail pour les artistes étant très grande et le site de la villa Bernasconi particulièrement propice à la création, il est apparu judicieux de faire bénéficier les créateurs de la pause estivale de la ville, en évitant du même coup que celle-ci soit totalement fermée durant cette période.

En échange de cette offre, nous demandons une ouverture au public d'une façon ou d'une autre :

- qu'un stage soit organisé, ouvert à un public professionnel ou amateur
- que le travail réalisé durant le séjour soit présenté, même sur invitation
- que le résultat du travail soit offert à la Ville de Lancy.

En juillet 2003, l'écrivaine Emanuelle delle Piane et la comédienne Nathalie Sabato, en préparation d'un spectacle dont le texte avait été créé lors du stage d'écriture de l'été précédent et qui sera joué cet automne au Théâtre Le Caveau.

En août 2003, la Compagnie de Gilles Jobin, en collaboration avec La Bâtie, Festival de Genève, pour la préparation du spectacle avec le corps de ballet du Grand-Théâtre, ainsi que La Ribot, artiste plasticienne et danseuse dont le travail a été présenté dans le cadre de la Bâtie à la villa Bernasconi.

Durant l'été 2003, le nombre de personnes logées a dépassé les habitudes de nos déléguées à la culture. Elle ont été impressionnées par l'excellente organisation de la Compagnie de Gilles Jobin, et si une piscine en plastique de 1,50 m. de diamètre était dans le jardin, c'était le minimum de rafraîchissement que l'on pouvait offrir à deux enfants en bas âge, avec la chaleur qu'il a fait durant l'été. De même, une table et des chaises étaient disposées devant la cuisine, pour les repas du soir. La vie normale quoi. A aucun moment, le parc n'a été envahi, ni aucun promeneur n'a été empêché de se balader où bon lui semblait, ni aucune plainte n'a été enregistrée par le voisinage. Personnellement, je n'ai reçu aucune plainte de cette situation.

Enfin, concernant l'appréciation de M. Augsburgers pour l'exposition de la villa Bernasconi d'hier soir, vous êtes libre de votre jugement, d'autres Conseillers municipaux qui étaient présents ont apprécié cette exposition.

M. BAERTSCHI : J'ai été mandaté par mon collègue, Pascal Chobaz, pour répondre à Mme Jelk-Peila. D'abord, pour vous dire qu'il n'y a pas de volonté politique de ne pas avoir fait quoi que ce soit pour la journée sans ma voiture qui avait lieu il y a quelques jours, le 22 septembre, sauf erreur.

Séance ordinaire du 25 septembre 2003

Nous ne savons pas quelles avaient été les intentions du Conseiller administratif délégué précédent, il ne nous a rien transmis. Je dois reconnaître que cela n'a pas été vraiment notre première attention, et lorsque j'y ai pensé l'autre jour, je me suis dit qu'on n'avait rien fait, je n'ai pas regretté très fort de n'avoir rien fait, pour la simple et bonne raison que, chaque jour, c'est un autre jour. Un autre jour international pour quelque chose, et si une fois, quelqu'un me donne la liste de tous les jours internationaux, cela devient difficile de répondre à tout.

Néanmoins, je regrette que cela n'ait pas eu lieu, mais j'aimerais que cela ait lieu tous les jours. J'ai bien l'intention, dans le cadre de l'Agenda 21 bien sûr, de pouvoir un peu formaliser ceci, matérialiser ce recours fou à la voiture qui nous empeste, essayer d'avoir une réflexion plus importante par rapport à la mobilité, et surtout cette mobilité qui nous énerve beaucoup et qui sent très mauvais.

Pour Mme Buunk-Droz, petite précision. Ce n'est pas la commune qui avait organisé Pédibus, c'était sur demande d'un Conseiller municipal, qui avait proposé aux parents d'élèves d'organiser ceci, ce qui a été fait avec conscience. Je ne crois pas qu'on va laisser « tomber » ces 17 personnes. Nous serons tout à fait disposés à leur donner un coup de main si quelque chose se met en place.

15. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.

M. LORENZINI : Nous allons lever la séance, et nous vous invitons tous à la traditionnelle verrée au carnotzet. Merci.

La séance est levée à 21 heures 50.

Le Secrétaire :

Dominique ZEHFUS

Le Président :

Stéphane LORENZINI